



Le Drone

DE L'ANTIPRESSE

N° 44 | 11.11.2018

**La Suisse
et les juges étrangers**

**Que faisons-nous
de nos pauvres morts?**

**L'avant-gardisme,
idée du passé**

Les choses vues d'en haut
Observe. Analyse. Intervient.

Chers lecteurs,

Cette lettre doit sa liberté de ton et sa largeur de sujets au fait, entre autres, qu'elle est écrite et publiée de Suisse. Pour ce numéro, Eric Werner et moi-même avons choisi sans nous concerter de traiter le même sujet: le référendum d'autodétermination («contre les juges étrangers») sur lequel les Suisses vont se prononcer le 25 novembre prochain.

Nous croyons que ce sujet pourra intéresser tous nos lecteurs. D'une part, parce que la tenue même de cette consultation illustre le fonctionnement très particulier de la démocratie directe, où le peuple a le pouvoir de créer ou de révoquer les lois. Cette situation unique met forcément la Suisse en porte à faux avec la «communauté internationale», où les populations n'ont qu'une influence très lointaine sur les décisions qui les concernent. D'autre part, parce que cette tentative de recentrage des lieux de décision sur les «structures de proximité» est un de ces signes des temps qui se multiplient jusqu'aux frontières de nos pays.

Né en Yougoslavie, fédération multiethnique morcelée en microbaronies ultranationalistes sous le parrainage actif de l'Europe allemande, je ne peux que constater, narquois, l'ironie de l'histoire. L'Union européenne est morte, elle court sur son erre, n'existant plus que par la nécessité de nourrir des armées d'apparatchiks surnuméraires. Quant aux

peuples, de Londres à Budapest, sitôt qu'ils en ont l'occasion, ils se «replient frileusement» sur le seul cadre où ils se reconnaissent encore: le cadre national.

Je me suis toujours senti européen et «citoyen du monde». Les villes où j'aurais envisagé de vivre vont de Dublin à Calcutta. J'ai autant de passeports culturels que j'aime de littératures. Et il m'arrive de ne pas savoir, le matin, dans quelle langue j'ai rêvé la nuit. Pourtant j'approuve le désir des Suisses de résoudre leurs affaires entre eux, fût-ce en dialecte alémanique. Toute délégation de compétences aux instances supranationales revient aujourd'hui à remettre aux loups les clefs de la bergerie.

Les eurocrates, les serviteurs des multinationales et les idéologues du monde indifférencié ont compromis pour des générations l'idée européenne et provincialisé ce continent qui était jadis le creuset de la conscience universelle. Il est bon, et plus nécessaire que jamais, que les esprits curieux et ouverts continuent de communiquer par-delà les frontières comme ils le faisaient au temps de Gœthe, de Mme de Staël et de Herzen. Mais il est impérieux que ces frontières soient maintenues pour que les peuples puissent survivre en tant que sociétés et non en tant que matériau humain indifférencié.

Bonne lecture et bonne semaine!

SLOBODAN DESPOT

Le Drone de l'Antipresse est une publication de l'Association L'Antipresse. Conception, design et réalisation technique: INAT Sàrl, CP 429, Sion, Suisse. Directeur-rédacteur en chef: Slobodan Despot.

Abonnement: via le site ANTIPRESSE.NET/DRONE ou nous écrire: antipresse@antipresse.net

Logo du Drone: Julia Dasic.

N. B. — Les hyperliens sont actifs dans le document PDF.

It's not a balloon, it's an airship! (MONTY PYTHON)

LE BRUIT DU TEMPS par Slobodan Despot

«Pas de juges étrangers dans nos vallées». Sérieusement?

LE 25 NOVEMBRE PROCHAIN, LES SUISSES VONT SE PRONONCER EN RÉFÉRENDUM SUR LA PRIMAUTÉ (OU NON) DES LOIS NATIONALES SUR LE DROIT INTERNATIONAL. LES ENJEUX DES «VOTATIONS» HELVÉTIQUES ÉTONNENT PARFOIS LE MONDE EXTÉRIEUR PAR LEUR COMPLICATION. OR CELUI-CI EST TRÈS NET TANT DANS SON ENJEU QUE DANS SES CONSÉQUENCES POLITIQUES... ET PHILOSOPHIQUES.

«Quand la politique était plus locale, elle était plus véridique.» (G. K. Chesterton)

Voulez-vous «le droit suisse au lieu des juges étrangers»? La question posée cet automne aux citoyens helvétiques par l'initiative dite d'autodétermination est la plus importante, au moins, depuis le vote sur l'adhésion à l'UE du 6 décembre 1992. Elle est même plus cruciale dans ses implications que ce choix historique de la voie autonome qui, selon l'establishment *unanime* de l'époque, devait précipiter la Confédération dans l'isolement, la pauvreté et la crise sociale. Elle se résume, dans son essence, à la définition même de la souveraineté.

LA RÉPONSE EST DANS LA QUESTION

En y pensant, on s'avise même — ô surprise! — qu'elle est tautologique. Dans un État indépendant et souverain, la suprématie des lois nationales n'est même pas objet de discussion: elle le définit justement en tant qu'indépendant et souverain.

Il en est ainsi, en tout cas, pour les États qui se donnent les moyens réels de leur indépendance, à commencer par la maîtrise de leurs frontières. Ainsi, la liste des puissances non adhérentes à cette expérience pionnière de la justice mondialisée qu'est la Cour pénale internationale correspond au «top 5» des États à la fois les plus actifs sur le plan international et les plus jaloux de leur souveraineté. La non-adhésion de trois membres permanents du Conseil de sécurité sur cinq à cette institution fondatrice de la bonne conduite internationale font de celle-ci un club de seconds couteaux. On croit avoir franchi un portail de la conscience universelle alors qu'on piétine dans les portes cochères où les valets de Balzac médissent de leurs maîtres. Et la situation n'est pas près de changer.

Le fait même que les Suisses doivent se prononcer sur leur degré d'autodétermination montre combien l'indépendance de ce petit non-membre planté au milieu de l'UE est relative. Quoi qu'il en soit, ce peuple possède au moins cet avantage sur ses voisins d'avoir les

moyens de se poser la question et d'y répondre librement. (Savoir si sa réponse sera entendue des exécutifs est une autre paire de manches, voir le coulage de la décision «contre l'immigration de masse» du 9 février 2014.) Les sondages donnent le «oui» à la priorité nationale nettement perdant. On n'est jamais à l'abri d'une surprise à la manière du vote contre les minarets (en 2009) où le «oui», théoriquement largué, a fini par l'emporter à 57,5 %.

Mais on peut estimer, en l'état actuel des mentalités et des moyens de propagande mis en jeu, que si plus d'un citoyen sur trois se prononce pour la primauté de la législation nationale, ce sera un sérieux avertissement pour les élites gouvernantes dans le pays comme dans son entourage. Car hormis le parti ronchon «de service», l'UDC, personne en Suisse ne soutient cette initiative. Le gouvernement fédéral s'est prononcé nettement et précocement contre et les milieux politiques, académiques, juridiques, économiques, religieux, scolaires, médiatiques, artistiques y sont particulièrement hostiles. C'est d'ailleurs cette hostilité — traduite par des campagnes d'affiches beaucoup plus agressives que les messages sobres et les badges jaune soleil du camp du OUI — qui pourrait, davantage que les convictions intimes du citoyen, faire basculer la balance vers le «repli frileux».

UE, L'ANTI-VILLAGE GAULOIS

Le Suisse est bonasse dans la vie publique, mais volontiers vindicatif

dans son isolement. L'issue du vote semble tenir à une question de psychologie: savoir si l'irritation face aux directives du politiquement correct l'emportera sur la peur qu'elles inspirent. Car, sur le fond, les arguments du «camp-des-lumières-et-de-la-raison», au cours de la campagne, ne sont apparus ni plus convaincants ni mieux étayés que ceux du «camp-de la méfiance-et-de-l'émotion». On peut ainsi se demander en quoi l'affirmation de la primauté du droit national mettrait *ipso facto* en péril les «600 traités internationaux» dont la Suisse est signataire — sinon par le risque (vraisemblable) que certains partenaires encore raccrochés au projet globaliste déchirent ces accords pour punir les Suisses d'avoir mal voté. Auquel cas la violation du droit viendrait justement de ceux qui prétendent s'en alarmer chez les autres (*et parce qu'ils s'en alarment!*).

La délégation des pouvoirs vers le haut et le déclassé des structures nationales — à commencer par leurs frontières — en faveur de structures supraétatiques demeurent des tendances dominantes dans les sociétés ouest-européennes. Ces tendances forment même, de nos jours, le caractère distinctif du *village gaulois à l'envers* qu'est devenu le noyau dur de l'Union Européenne, attaché à un supraétatisme que le reste du monde rejette massivement. Le référendum suisse est un symptôme de cette refragmentation apparaissant dans le cœur géographique de l'utopie globaliste.



C'est pourquoi son enjeu dépasse de loin les frontières du pays.

L'ENJEU ESSENTIEL

Dick Marty, dans son livre fondamental (Voir le Drone de la semaine dernière) donne des exemples de dénis de justice flagrants où la CEDH aura été le dernier recours du justiciable helvétique — fustigeant parfois de manière humiliante les manquements de la Confédération en matière de droits de l'homme. Il se demande en conséquence à qui les victimes de l'incurie, de l'incompétence et de la plate corruption qui caractérisent parfois la justice helvétique iraient se plaindre. La question vaut d'être posée.

A ces exemples, on pourrait par exemple rétorquer par les abus criants auxquels conduit le mandat d'arrêt européen^a. Par l'opacité des mécanismes et l'illégitimité des structures non élues qui adoptent et modifient les lois supranationales, etc. On pourrait surtout se demander contre quelle infraction aux droits de l'homme la CEDH pourra encore nous protéger maintenant qu'elle semble avoir admis, avec son jugement du 25 octobre dernier, l'existence d'un délit de blasphème contre l'islam au nom de la *«coexistence pacifique de toutes les religions»* (et non du droit, relevons-le!). En

^a Voir à ce sujet l'article d'Eric Werner dans la même édition (154) de l'Antipresse.

tout cas pas contre les atteintes à la liberté d'expression.

Mais, au-delà de ces surenchères et surinterprétations, c'est à une question *métaphysique* que les Suisses sont appelés à répondre sans même le savoir. Les décisions d'une communauté particulière d'humains, correspondant à la sensibilité particulière et aux intérêts particuliers de cette communauté, sont-elles plus légitimes ou moins légitimes que des principes universels fixés par les philosophes et les magistrats? En d'autres termes, l'éthique, la morale et la vision du monde de la caste des juges sont-elles plus valides que l'éthique, la morale et la vision du monde d'un peuple, autrement dit d'un échantillonnage humain arbitraire tenu ensemble par les accidents de l'histoire et du territoire?

En d'autres termes encore: l'humanité peut-elle — doit-elle — se gouverner elle-même, dans les circonstances et les conditions particulières de sa vie sur terre, ou a-t-elle nécessairement besoin d'une élite sacerdotale qui la guide indépendamment de toutes ces déterminations locales, et au nom de principes aussi impersonnels et aussi universels (aussi *objectifs!*) en apparence que les lois de la nature?

MIEUX VAUDRAIT AVOIR TORT...

Il y a un certain risque que les Suisses, dans leur méfiance et l'orgueil de leur particularisme, optent pour la première voie. Mais il est hautement probable en ce cas que

les élites annuleraient le résultat (comme pour le 9 février) par toutes les arguties juridiques à leur disposition. L'enjeu est trop important, trop contagieux. Car il y a belle lurette que la gouvernance des juges dans l'ensemble qui nous entoure a «dissous l'électeur», comme le sous-entend Dieter Grimm dans un article remarquable du *Monde diplomatique*. Où va-t-on si l'électeur s'avise de dissoudre les juges?

On en arriverait, comme pour le vote sur le contrôle des étrangers, à un blocage des institutions soutenu par l'étranger. Un «oui» des Suisses le 25 novembre serait éthiquement, moralement et philosophiquement cohérent — mais politiquement néfaste. Ce serait un but contre le cours du jeu qui se joue en Suisse. Il ne ferait qu'accentuer le fossé entre le «peuple», entité théorique qui ne se concrétise qu'au moment du vote, et les élites qui mènent la barque au jour le jour.

La Suisse est en effet un laboratoire et un pivot du système global. Le même Dick Marty illustre par mille *compromissions* concrètes du gouvernement fédéral le degré d'inféodation de l'élite politique et économique du pays. Yeux fermés sur les avions de torture de la CIA, procureure «docile» pour le TPI recrutée personnellement par la secrétaire d'État U.S., complaisance face aux banques *too-big-to-fail* où la part de capital suisse est désormais insignifiante, militantisme en pointe pour la reconnaissance du Kosovo... la Suisse officielle n'a vraiment rien à refuser

à l'Empire. Il est même hautement probable que, vu son importance diplomatique et financière, la Suisse y soit encore plus intégrée que ses voisins malgré sa souveraineté de façade. L'ensemble de ses institutions et de sa classe politique (à un parti près, fût-il le plus important) construisent avec une remarquable absence de pensée propre l'utopie périmée du monde uni, comme les aborigènes reproduisent en bambou l'avion qu'ils ont vu passer dans le ciel en espérant que leurs incantations le feront décoller^a.

Pour faire sortir le pays de ce rêve éveillé, il ne suffit pas de glisser un bulletin dans l'urne. Il faudrait, comme dans certains pays d'Europe de l'est, que le pouvoir réforme ses institutions, sa rhétorique, ses orientations stratégiques et son personnel en fonction du désir populaire. En l'état actuel de la société suisse, et du fait de la décentralisation structurelle de son modèle, un tel exemple de volontarisme n'est pas imagi-

nable. C'est pourquoi, malgré l'originalité de sa démocratie directe, la Suisse restera arrimée à la construction globaliste quel que soit le résultat de son vote. Jusqu'à ce que l'édifice s'effondre. En attendant cette échéance sur laquelle nous n'avons aucun levier, il serait donc avantageux et profitable pour les Suisses de faire le gros dos comme d'habitude et d'engranger les dividendes de leur situation. Un «oui» le 25 novembre ne serait rien de plus qu'un «prurit démocratique» qu'on soignerait avec un peu de pommade.

Pourtant, un «non» sonnerait le glas de la démocratie directe, car toute initiative pourrait — moyennant une bonne batterie de juristes — être déclarée irrecevable sous prétexte d'incompatibilité avec le droit «supérieur» international. En cette affaire comme en d'autres, et quelles que soient par ailleurs nos convictions, mieux vaut se guider sur le simple bon sens: maintenir les pouvoirs dont nous dépendons aussi proches et aussi incarnés que possible. Et se souvenir, en l'occurrence, que les catastrophes annoncées lors des grandes votations antérieures n'ont jamais eu lieu. Un «oui» suisse ne serait une catastrophe que pour les intérêts particuliers de grands groupes mondialistes et non pas pour le pays et ses institutions.

^a Ce comportement ne s'explique pas seulement par la bêtise d'une pensée réflexe, mais encore par des nécessités sociales. Les intégrations supranationales offrent une justification et des débouchés à l'expansion de la nomenklatura administrative. L'inflation des structures politiques de la France depuis son entrée dans l'UE et les 600'000 élus pesant sur le budget de l'État en sont un exemple révélateur.

CANNIBALE LECTEUR de Pascal Vandenberghe

«Les morts, les pauvres morts, ont de grandes douleurs»

ENTRE LA TOUSSAINT ET LES COMMÉMORATIONS DES CENT ANS DE LA FIN DE LA «GRANDE BOUCHERIE» QUE FUT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, LA PÉRIODE EST À LA CÉLÉBRATION DES MORTS. SOUS L'ÉGIDE DE CHARLES BAUDELAIRE, VOYAGE AU PAYS DE L'HISTOIRE DES MORTS.

«[Diogène le Cynique exigea] que son corps soit abandonné sans sépulture. «Aux oiseaux et aux bêtes sauvages!» s'exclamèrent ses amis. «Pas le moins du monde, leur répondit-il, vous mettrez près de moi un bâton pour les chasser.» «Comment le pourras-tu puisque tu ne sentiras rien? «Dans ce cas, quelle importance que je sois dévoré par les bêtes sauvages?»»(1) Telle est l'épigraphe qu'a choisie Thomas W. Laqueur pour l'introduction de son monumental *Travail des morts*(2). Une *histoire culturelle des dépouilles mortelles* (2015, Gallimard, coll. «NRF essais», 2018). Deux ou trois siècles après que Cicéron a fait ce récit du point de vue de Diogène, un autre Diogène, Diogène Laërce, son premier biographe, raconte l'histoire de façon encore plus abrupte:

« Certains disent que Diogène mourant ordonna qu'on le jetât en terre sans sépulture afin que n'importe quelle bête sauvage pût prendre sa part, ou qu'on le poussât dans un trou et qu'on le recouvrit d'un peu de poussière (selon d'autres, il demanda qu'on le jetât dans l'Illisos) afin qu'il fût utile à ses frères.(3) »

Les morts importent-ils? Que sont-ils? Quelles relations, depuis l'Antiquité, les vivants entretiennent-ils avec les corps des morts? De l'incinération, pratiquée au début du Moyen Âge, mais qui disparaîtra ensuite durant plusieurs siècles, au cimetière de paroisse, puis au cimetière-jardin, pour revenir de nos jours à la crémation, que fait-on des morts, que fait-on aux morts? C'est à ces questions — et à bien d'autres — que l'historien américain et professeur à Berkeley Thomas W. Laqueur (né en 1945) s'intéresse ici. D'Éros à Thanatos, pourrait-on dire, puisqu'avant de s'intéresser aux morts, les précédents travaux de Laqueur portèrent sur l'histoire de la sexualité: d'abord avec *La fabrique du sexe*(4) (1990), puis *Le sexe en solitaire*(5) (1995). On peut toutefois penser qu'il était quelque peu prédestiné à travailler sur le sujet des morts: son père étant médecin légiste, il entendit dans son enfance nombre d'histoires d'autopsies...

Diogène avait à la fois raison et tort. Raison parce que son corps mort ne pouvait plus subir de blessure, et tort

dans la mesure où son propos venait contredire toute logique culturelle, contrevenant à *«notre émergence de l'ordre de la nature vers la culture»*. De tout temps et en tous lieux, quelles que soient les croyances religieuses, même quand la croyance en l'âme était imprécise voire inexistante, *«[...] le corps sans vie est considéré [...] comme important.»*. *« Le corps mort importe car les vivants ont bien plus besoin des morts que l'inverse, et parce que les morts sont à l'origine de mondes sociaux. Et il importe car nous ne pouvons souffrir de vivre à la frontière de notre mortalité.»*

L'étude de Laqueur, si elle aborde la généalogie de la mort depuis l'Antiquité, prend toutefois comme limite chronologique

de départ le siècle des Lumières (grosso modo de 1680 à 2000), et comme périmètre géographique l'Amérique du Nord, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Avant lui, deux historiens français notamment avaient pris la mort pour sujet d'étude historique: Michel Vovelle (1933-2018), qui y consacra plusieurs ouvrages, en particulier *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*(6), et Philippe Ariès (1914-1984), avec *L'Homme devant la mort*(7). Dans les deux cas, Laqueur estime que leur approche était trop politique:

marxiste pour le premier et catholique conservatrice pour le second. Associant quant à lui histoire et anthropologie, Laqueur évite tout angle politique et fait par ailleurs preuve de beaucoup de modestie, apportant à certaines questions qu'il pose cette simple réponse: *«Je ne sais pas.»*

De nos jours, en Occident, on ne parle plus de mort, mais de «fin de vie»: mourir a changé et le rapport à la mort aussi. Le signe le plus étrange de cette rupture est l'apparition de la

notion du «droit de mourir». Né à la fin du XIXe siècle, ce «droit de mourir» s'est appuyé, à partir de la seconde moitié du XXe siècle, sur la revendication du droit à ne pas béné-



ficier de soins médicaux, à refuser ce qu'on appelle «l'acharnement thérapeutique». Un arsenal juridique et législatif a dû être déployé suite aux nombreux procès sur le suicide assisté ou le refus des soins, pour trois raisons. La première est que la structure bureaucratique et juridique dans laquelle le processus de mort est imbriqué est devenue vaste et lourde. Comme l'écrit Laqueur: *«On ne meurt, aujourd'hui, plus aussi librement que jadis.»* La deuxième est naturellement l'essor des technologies et des traitements,

qui permettent de prolonger la vie et retarder la mort bien au-delà du délai «normal», y compris en cas de mort cérébrale. Nous manquons de repères culturels pour affronter une fin de vie — et une mort — qui devient une branche de la bio-ingénierie. Et enfin, situation inédite jusque-là, le «droit de mourir» émane de la revendication de l'autonomie individuelle.

Le travail des morts est un grand livre à plus d'un titre. Par la taille, d'abord (près de 1'000 pages), par le sujet ensuite, cette histoire des pratiques concernant le corps des défunts, leur évolution dans les sociétés occidentales de l'âge classique à nos jours, étant d'une grande originalité et inédite. Dans la mesure où nous venons effectivement de vivre une rupture dans notre rapport à la mort devenue fin de vie, et où nous entrons dans une époque où certains espèrent que la science permettra d'atteindre une forme de «vie éternelle», ou en tout cas une longévité «améliorée», l'ouvrage de Laqueur apporte un éclairage passionnant. Et enfin, grand livre par l'érudition et le sens de la narration de l'auteur.

Pour terminer, puisque j'ai choisi un vers de Baudelaire comme titre de cette chronique, je vous donne un extrait de ce magnifique poème, *La servante au grand cœur*, du recueil *Les Fleurs du mal*: [...] *Les morts, les pauvres morts, ont de grandes douleurs, Et quand octobre souffle, émondeur des vieux arbres, Son*

vent mélancolique à l'entour de leurs marbres, Certes, ils doivent trouver les vivants bien ingrats, À dormir, comme ils font, chaudement dans leurs draps, Tandis que, dévorés de noires songeries, Sans compagnon de lit, sans bonnes causeries, Vieux squelettes gelés travaillés par le ver, Ils sentent s'égoutter les neiges de l'hiver Et le siècle couler, sans qu'amis ni famille Remplacent les lambeaux qui pendent à leur grille. [...]

NOTES

1. Cicéron, *Devant la mort, première Tusculane*, Arléa, 1991.
2. «Travail» doit s'entendre ici au sens qu'il prend dans le domaine de la physique: «Produit d'une force par le déplacement de son point d'application» (*Le Petit Robert*).
3. Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, LGF, coll. «Le Livre de poche», 1999.
4. Thomas W. Laqueur, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Gallimard, coll. «Folio essai», 2013.
5. Thomas W. Laqueur, *Le sexe en solitaire. Contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Gallimard, coll. «NRF essais», 2005. Une passionnante enquête historique sur l'histoire de la masturbation.
6. Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, 1983, Gallimard, coll. «Bibliothèque illustrée des histoires», 2000.
7. Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Le Seuil, 1977, coll. «Point Histoire», 2 tomes, 1985.

ENFUMAGES par Eric Werner

Mondialisme, le retour du balancier

LE «ONE WORLD» SERAIT-IL PASSÉ DE MODE? LES PRÉDICATEURS DE L'OUVERTURE ET DE L'INTÉGRATION TOUS AZIMUTS NE BAISSENT PAS LES BRAS, POURTANT LEURS HOMÉLIES SONNENT DE PLUS EN PLUS VIEILLOT. SUBTILE IRONIE DE L'HISTOIRE.

Dans les débats sur et autour de la mondialisation, ceux adoptant des positions critiques en ce domaine se voient volontiers traités de passésistes. On leur reproche d'être en retard sur l'évolution générale, de ne rien comprendre non plus à leur époque. Les pauvres, susurre-t-on avec un brin, parfois, de condescendance. Comment ne se rendent-ils pas compte, ces gens, à quel point ils sont ridicules, passés de mode? Il y a un sens de l'histoire, il faut le respecter. C'est vrai dans tous les domaines, mais en particulier en politique. Comment peut-on seulement songer à revenir en arrière?

Et pourtant c'est bien ce qui se passe: beaucoup y songent. Sauf que «revenir en arrière» n'est peut-être pas, en l'espèce, l'expression la plus adéquate.

LE MACRONISME, UN NOUVEAU PASSÉISME

Lors d'une récente conférence devant des étudiants de Sciences-Po

à Paris consacrée à Macron et au «macronisme»(1), l'historien et démographe Emmanuel Todd s'est en effet attaché à montrer que l'incrimination de ringardise peut aisément se retourner. Quel est aujourd'hui le sens de l'histoire, cela se discute. On dit par exemple que les nations ont aujourd'hui fait leur



temps. C'est ce que dit (et probablement pense aussi) en particulier M. Macron. L'avenir est au «multilatéralisme», dit-il. Et de fustiger les «nationalistes» qu'il oppose aux «progressistes». Car c'est être «progressiste» que de pousser à l'abolition des frontières. C'est ce qu'on disait déjà il y a dix ou vingt ans. Mais main-

tenant? Le seul endroit au monde où l'on est encore de cet avis, dit Todd, est la France de M. Macron. Partout ailleurs, en fait, on pense le contraire. Voyez Trump, le Brexit avec Mme May, l'Inde, la Chine, etc. Essayez par exemple de convaincre les dirigeants indiens ou chinois que l'avenir est au multilatéralisme.

L'Allemagne elle-même est en train de virer de bord (si tant est qu'elle ait jamais adhéré au multilatéralisme autrement que du bout des lèvres: en feignant simplement d'y adhérer pour mieux défendre ses intérêts. Désormais elle joue cartes sur table).

Bref, c'est M. Macron qui est ringard en embrassant, comme il le fait, la cause du multilatéralisme, et non ceux qui aujourd'hui s'en détournent pour revaloriser ce qui, hier, était dévalorisé: à savoir l'Etat-nation et sa souveraineté. M. Macron croit peut-être être dans le sens de l'histoire, mais il se trompe. Il l'aurait été peut-être il y a dix ans. Or maintenant non, il ne l'est plus. Le vent a tourné. En fait, ce dont on se rend compte aujourd'hui, c'est qu'il n'y a plus de sens de l'histoire. Il y a, si l'on veut, différents sens de l'histoire, différents sens qui s'opposent entre eux: et donc ça va, ça vient. Jusqu'ici ça allait plutôt dans un sens, maintenant ça va dans l'autre sens: simple retour du balancier.

ARRIÈRE- ET AVANT-GARDE: RETOURNEMENT DE SITUATION

Voyez la Suisse. Les électeurs de ce pays sont appelés un de ces prochains dimanches à se prononcer en votation populaire sur une initiative constitutionnelle visant à inscrire dans la constitution le principe de la primauté du droit suisse sur le droit international, concrètement à faire échec à la prétention des cours de justice internationale (la CEDH en particulier, mais pas

seulement) à se transformer en autorité supranationale édictant des normes à valeur contraignante qu'il faudrait considérer comme supérieures aux lois internes, celles adoptées en votation populaire ou par le Parlement. Le gouvernement, l'ensemble des médias, le patronat, les lobbies économiques, bien sûr aussi les églises, font campagne contre l'initiative, mais si l'on en croit les sondages, non moins de 45 % des électeurs s'apprêtent à l'accepter.

C'est beaucoup, 45 %. Surtout quand on pense à l'énormité des moyens mis en œuvre depuis une génération et plus pour essayer de gagner les populations à la cause de l'ouverture des frontières. Parler de bourrage de crâne serait peu dire. Cela a peut-être marché un certain temps, mais maintenant, non, cela ne marche plus. Ou moins bien. Cela coince. Chacun, en effet, sait de quel prix aujourd'hui se paye l'ouverture des frontières. Qui croit encore, par exemple, que l'ouverture des frontières serait gage de prospérité? C'est peut-être vrai pour les plus riches (certains d'entre eux en tout cas), mais assurément pas pour l'ensemble de la population, pour laquelle, au contraire, elle est synonyme de paupérisation, de déclassement social (cf. les anciennes classes moyennes), de stress au travail (et de plus en plus maintenant également hors des heures de travail), bref, d'insécurité généralisée. Les gens préfèrent ici se fier à leur propre expérience personnelle, au témoignage de leurs sens (ce qu'ils voient

et entendent), plutôt qu'aux paroles lénifiantes des dirigeants.

Ils ne croient pas trop non plus ce qu'on leur raconte lorsqu'on leur dit que la CEDH, instance partisane s'il en est, défend les droits de l'homme. La justice n'existe jamais à l'état pur, chacun le sait. Il s'y mêle toujours un peu d'idéologie, on ne dira pas ici le contraire. Mais il y a le plus et le moins. Les gens savent très bien quel est l'état actuel des droits humains en Europe. La CEDH n'a évidemment pas pour mission de défendre les droits humains, si c'était le cas cela se saurait. Sa mission première, elle n'en a à vrai dire pas d'autre, est d'apporter sa pierre à la construction d'un État homogène et universel: ce qui ne saurait concrètement se faire qu'en violant toutes sortes de droits humains, comme on le voit par exemple avec le droit à la liberté d'opinion et d'expression, régulièrement bafoué par la CEDH.

Autre exemple, le «mandat d'arrêt européen», qui oblige les États membres de l'Union européenne à livrer leurs propres nationaux à la police d'un autre État membre, pour peu qu'il lui en soit fait la demande(2). On peut difficilement dire que cela profite aux droits de l'homme.

LE RECOURS À LA NATION

Bref, le bourrage de crâne trouve ici ses limites. Faisons la part du discrédit actuel des dirigeants qui est cause de ce que de moins en moins de gens prêtent attention à ce qu'ils disent, ou que quand ils le font, en prennent spontanément

le contre-pied. C'est certainement une explication possible, mais non la seule. L'autre explication est tout simplement que le discours mondialiste s'est très largement aujourd'hui essoufflé (tout comme, il y a une cinquantaine d'années, le discours nationaliste). L'écart avec la réalité est en effet trop grand. En plus, ce discours est très répétitif. Depuis trente ans et plus, les dirigeants suisses et leurs relais dans les médias répètent en boucle plus ou moins toujours la même chose. Il n'y a que très peu de renouvellement dans ce qu'ils disent. Leur discours relève de plus en plus de l'incantation. C'est eux en fait qui sont ridicules. Ridicules, car passés de mode. Voyez par ailleurs leurs affiches. Là aussi l'incrimination de ringardise pourrait aisément être retournée.

Il ne s'agit pas ici de refétichiser la nation, encore moins l'Etat-nation. Mais en reconnaître la raison d'être toujours actuelle n'est en rien les refétichiser. C'est refuser la fuite en avant consistant à aller toujours plus loin dans une direction qui s'est d'ores et déjà révélée piégée et pour l'essentiel mortifère.

NOTES

1. « Qu'est-ce que le macronisme? », conférence prononcée à Sciences-Po le 3 octobre 2018.
2. On a ainsi vu l'État français livrer une de ses ressortissantes à la police antiterroriste espagnole, au prétexte qu'elle sympathisait avec un parti politique supposé proche de l'ETA (*Le Monde*, 3 novembre 2012).

Passager clandestin

Anne-Laure Blanc: la littérature pour la jeunesse n'est pas morte. Au contraire!

AYANT EU LA CHANCE DE LIRE, ENFANT, DE SOMPTUEUX LIVRES DE JEUNESSE, ANNE-LAURE BLANC A VOULU TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS SUIVANTES CETTE QUÊTE DU BEAU LIVRE — ET SURTOUT DU BEAU LIVRE CONTEMPORAIN. CAR (BONNE NOUVELLE!) AU MILIEU D'UN FATRAS SANS NOM, IL EN PARAÎT CHAQUE ANNÉE D'EXCELLENTE FACTURE: DES TEXTES RICHES, DES ILLUSTRATIONS DE BON GOÛT, UN SOUFFLE ET DES VALEURS POSITIVES QUI AIDENT À GRANDIR. DEPUIS 2012, AIDÉE PAR DE NOMBREUSES BONNES VOLONTÉS, ANNE-LAURE ANIME LE BLOG «CHOUETTE, UN LIVRE!». ELLE VIENT DE PUBLIER, AVEC VALÉRIE D'AUBIGNY ET HÉLÈNE FRUCHARD, UNE BIBLIOTHÈQUE IDÉALE — QUE LIRE DE 0 À 16 ANS? (ÉDITIONS CRITÉRIUM). NOUS LUI AVONS POSÉ QUELQUES QUESTIONS AU SUJET DE CETTE DÉMARCHE PORTEUSE D'ESPOIR.

QUELLE NOURRITURE D'ÂME POUR LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS?



La bibliothèque idéale est un exercice assez classique. Pourquoi vous y êtes-vous lancées? D'où vous est venue cette idée?

Cette idée est née d'un constat très simple. Avec près de 17 000 nouveaux titres pour la seule année 2017, la littérature de jeunesse est un secteur très dynamique. Mais derrière cette

production pléthorique se dissimulent une qualité très hétérogène et des appétits parfois équivoques, pour ne pas dire idéologiquement pernicieux, voire corrupteurs. Comment aider les familles à faire le choix de bonnes lectures pour leurs enfants?

Dès 2010, Anne Coffinier m'avait confié des recensions effectuées par les élèves de son Institut libre de formation des maîtres. Après avoir remanié ces travaux, j'y ai ajouté mon «grain de sel» et quelques textes introductifs. Nous avons édité un premier guide, *Que lire de 5 à 11 ans?* qui, sans publicité, s'est vendu à 4 000 exemplaires.

Une réédition s'avérant nécessaire, nous avons étendu notre propos en ouvrant cette «Bibliothèque idéale» aux enfants de «0 à 16 ans», ou plutôt aux familles, aux écoles et aux biblio-

thèques qui souhaitent leur offrir de belles lectures. Valérie d'Aubigny m'a de suite apporté son soutien, ainsi que celui de son comité de lecture, «1, 2, 3 Loisirs». La longue mémoire d'Hélène Fruchard, bibliothécaire, nous a aussi été d'un précieux soutien. Cette nouvelle édition, remaniée et enrichie, est parue en septembre 2018 chez Critérian, une marque du groupe Fleurus, en coédition avec la Fondation pour l'école.

Quel a été le principe de choix des œuvres?

Nous avons défini quatre critères de sélection, qui forment une sorte de «carré magique»:

1. Le respect de la langue française, de son vocabulaire, de sa syntaxe, de sa poésie; un bon livre est d'abord écrit dans une belle langue.

2. La qualité esthétique du livre, surtout de l'album, propre à éveiller l'enfant à l'art.

3. La cohérence avec les valeurs morales et les repères traditionnels qui fondent notre société européenne, pour permettre à l'enfant lecteur de se construire d'une manière saine et équilibrée.

4. Un regard positif et optimiste, porté sur les personnages et les situations, réels ou imaginaires.

Nous sommes parties de nos

sélections respectives: celles du premier ouvrage; celles de mon blog, «Chouette, un livre!» qui, depuis 2010, a repéré plus de 1500 livres et albums; et celles du site 1, 2, 3 Loisirs de Valérie d'Aubigny et d'Hélène Fruchard qui compte plus de 3 600 titres. Nous en avons retenu environ 2 000.

Comment percevez-vous l'enseignement de la littérature dans les écoles (publiques ou sous contrat) en France? Et dans les lycées?

Sans préjuger de ce qui se passe dans le secret des classes, les listes officielles proposées aux enseignants par Eduscol, le site de l'Éducation nationale, sont d'une indigence affligeante. Si elles prônent tout de même la lecture de quelques œuvres du patrimoine (Fables de La Fontaine, contes de Perrault et d'Andersen, *Histoires comme ça* de Kipling...), elles ouvrent aussi et surtout sur des œuvres contemporaines — ce qui pourrait être positif, si un trop grand nombre de titres n'étaient soit niais, soit porteurs d'une idéologie délétère. Les adultes — parents, enseignants, religieux — y sont présentés sous un jour plus que critique, les messages relayés tiennent de la pire des propagandes, celle qui cherche à manipuler des esprits et des âmes encore fragiles. (*Lire la suite*)



TURBULENCES

FRANCE | Pourquoi le drapeau du Kosovo à Notre-Dame?

La mise cul par-dessus tête de l'histoire de France va bon train. Tandis que le Premier ministre rend hommage à Ho-Chi-Minh, ami notoire de la France, le Président fait accrocher à Notre-Dame, à la veille des célébrations de la Grande Guerre, le drapeau du Kosovo, l'«Etat indépendant» le plus controversé au monde dont la reconnaissance précipitée a été révoquée à ce jour par dix pays réels.

M. Macron® n'a pas manqué non plus d'inviter Hashim Thaçi, le président de cette entité, aux célébrations. D'autres chefs d'Etat, et non des moindres, l'auraient plutôt convié devant une cour pénale. Mais le chef d'Etat français se devait bien de récompenser son bon serviteur et agent!

Le sénateur et enquêteur suisse Dick Marty (dans Une certaine idée de la justice), décrit les relations professionnelles entre M. Thaçi et la France avec une délicate ironie:

«...les services de renseignement français ont entretenu des rapports privilégiés avec le groupe de Thaçi. Cela explique

vraisemblablement les raisons de l'agressivité d'un député français lorsque je suis appelé à présenter et discuter mon rapport devant une commission du Parlement européen. Cela ne figure pas dans son CV publié par le site du Parlement, mais le député en question est un ancien de la DGSE en charge des Balkans, familier lui aussi de Thaçi et consorts. Il affirme n'avoir jamais entendu parler de crimes imputés à Thaçi avant le rapport Marty. Pour quelqu'un qui se présente volontiers comme le meilleur spécialiste des Balkans, c'est assez extraordinaire... Un singulier manque de curiosité pour un ancien agent secret. Une enquête de Spécial Investigation affirme d'ailleurs que Hashim Thaçi avait été engagé comme agent des services français.»

Quand on pense que ce «député français» et ex-barbouze si mal renseigné — dont le nom est bien connu des connaisseurs — était payé pour connaître tout des Balkans, et qu'il a manqué devenir ministre de la Défense, comment en vouloir au très jeune président de ne pas savoir quel genre d'âme damnée il fait communier aux célébrations nationales?

Pain de méninges

DE L'ARROGANCE TECHNICIENNE

«Peut-être vivons-nous aujourd'hui une *Illiade*? Il faudrait remplacer la colère d'Achille par l'expression de notre arrogance technicienne. Dans sa conférence sur la technique, Heidegger parlait de la *mise en demeure* faite à la Terre de nous livrer ses ressources. Cette réquisition de la Terre, cet araisonnement, s'apparente à l'*hubris*. Les dieux arrêteront Achille. Le philosophe de la Forêt-Noire pensait que seul un poète pourrait nous sauver de notre insatiabilité. Nous l'attendons.»

— Sylvain Tesson, *Un été avec Homère*.